

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 241 DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Ouverture du procès du massacre du 28 septembre

« Nous ne voulons pas de parodie de justice, sans les personnes inculpées »

PP3&4



(Asmaou Diallo, présidente AVIPA)

Édito à vue d'Aigle

La nécessité d'un dialogue franc et sincère

P.2

Il faut être atteint de cécité pour ne pas reconnaître que la transition guinéenne, conduite par le colonel Mamadi Doumbouya, est en pleine crise. Pour certains, cette crise sociopolitique tire son origine de l'absence d'un cadre de dialogue formel et permanent entre le CNRD et les principales entités sociopolitiques du pays (partis politiques, organisations de la société civile)...

Dossier 28 septembre 2009



P.5

Me Jocamey HABA, avocat de Dadis Camara

« Je suppose que le Garde des Sceaux n'a pas encore fixé une date précise »

Préparatifs du procès du 28 septembre



P.5

Le procureur adjoint de la CPI se dit impressionné

Dossier 28 septembre 2009



P.2

(Me Paul Yomba)

« La tenue de ce procès est impossible dans les conditions actuelles »

Présumées exactions des gendarmes sur l'Axe

Un riverain interpelle les autorités sur la situation

P.6

Procès du 28 septembre

P.4

« La volonté de l'État c'est de ne pas voir un procès en l'absence des accusés »

Mort d'Elizabeth II

P.11

Le nouveau roi accède au trône et prend le nom de Charles III

Édito à vue d'aigle



La nécessité d'un dialogue franc et sincère

L faut être atteint de cécité pour ne pas reconnaître que la transition guinéenne, conduite par le colonel Mamadi Doumbouya, est en pleine crise. Pour certains, cette crise sociopolitique tire son origine de l'absence d'un cadre de dialogue formel et permanent entre le CNRD et les principales entités sociopolitiques du pays (partis politiques, organisations de la société civile). Il faut donc un dialogue franc et sincère entre tous les protagonistes pour sortir de cette situation.

Le 5 septembre 2021, lorsqu'ils ont appris ou suivi en direct la chute du régime d'Alpha Condé, accusé de crimes de sang et de crimes économiques, les Guinéens, dans leur immense majorité, ont pris d'assaut les rues de la capitale et des villes de l'intérieur pour laisser éclater leur joie. Ils ont pensé, naïvement peut-être, que les manifestations violentes seraient dorénavant un lointain souvenir dans leur pays, exceptionnellement gâté par Dame Nature mais qui

éprouve toutes les peines du monde à se hisser au rang des pays émergents de la sous-région, après bientôt 64 ans d'indépendance. Comme beaucoup le craignaient, un an après la prise du pouvoir par l'ancien commandant du groupement des forces spéciales, le colonel Mamadi Doumbouya, de plus en plus d'observateurs objectifs font clairement part de leur déception par rapport à la conduite de la transition en cours dans le pays. Les récentes violences enregistrées dans le Grand Conakry en font foi. Les 28 et 29 juillet, des manifestations, à l'appel du FNDC, ont été enregistrées dans certains quartiers de la capitale. Des manifestations qui, malheureusement, ont été émaillées de violences, avec le lourd bilan que l'on sait : 5 morts. Le 17 août, deux autres victimes ont été enregistrées, en marge d'une manif à l'appel du FNDC dissous. Le 8 septembre, Abdoul Gadiiri Diallo, 16 ans, est venu allonger la liste des victimes des manifestations sur l'Axe.

Pour beaucoup, les Guinéens de tous les bords devraient se donner la main et se mettre d'accord sur l'essentiel. Les manifestations violentes, pour quelque raison que ce soit, les Guinéens n'en ont plus besoin. Il faut cultiver la paix et l'entente. Personne n'a intérêt à ce que cette transition échoue. Que tous les acteurs sociopolitiques et les autorités de la transition acceptent de s'asseoir autour de la table pour discuter, sans passion et sans arrière-pensées, des sujets d'intérêt national pendant cette transition que tous les Guinéens veulent apaisée et consensuelle. Au lendemain des manifestations des 28 et 29 juillet, les forces de l'ordre ont procédé à l'arrestation de trois acteurs sociopolitiques dans le cadre, dit-on, des enquêtes ouvertes par les parquets d'instance. Ce sont : Oumar Sylla, alias Foniké Menguè (coordinateur national du FNDC), Ibrahima Diallo (responsable des opérations du FNDC) et Saïkou Yaya Barry (secrétaire exécutif de l'UFR). Après leur inculpation, ils ont été placés sous mandat de dépôt. Malgré les interpellations des organisations de défense des droits de l'homme, ces trois acteurs sociopolitiques ne sont toujours pas libérés. C'est à se demander finalement ce que pourra faire la CEDEAO, à travers son médiateur, dans ce que d'aucuns n'hésitent plus à appeler le bourbier guinéen.

Kéfina Diakité

DOSSIER

28 SEPTEMBRE 2009

« La tenue de ce procès est impossible dans les conditions actuelles » (Me Paul

Yomba)

Apparemment, l'avocat d'Aboubacar Sidiki Diakité alias "Toumba", semble être en colère contre la justice guinéenne. Me Paul Yomba Kourouma dénonce avec fermeté la vitesse utilisée par le Garde des sceaux dans la gestion du procès des massacres du 28 septembre 2009. Le conseiller juridique de celui qui est considéré comme "cerveau" de ces événements malheureux, pense qu'il faut faire la différence entre la politique et la justice.



« Je ne peux pas dire que cette date imposée au département de la Justice est volontairement acceptée par ces techniciens. Sachant bien que ça viole délibérément les normes juridiques, les règles de procédure et la loi. Alors, il ne faut pas que le programme de la politique soit celui de la justice. Je plains vraiment le département de la Justice qui semble agir sous l'effet de la pression. Même s'il faut saluer ici la volonté politique du colonel Mamadi DOUMBOUYA qui est profane en la matière. Visiblement, il a affiché la volonté d'en finir avec ce dossier. Mais, la sagesse aurait voulu que les techniciens qui l'entourent lui disent la vérité afin que les choses se passent dans les règles de l'art », a fait remarquer Me Paul Yomba KOUROUMA.

Le défenseur de Toumba DIAKITE doute fort de la qualité de formation des magistrats qui doivent gérer ce procès : « Nous l'avons dit, la tenue de ce procès est impossible dans les conditions actuel-

les. Au niveau de la préparation, ça laisse à désirer. Nous parlons encore du pourcentage, alors qu'à ce stade-là, nous devons dire que tout est prêt. Et il y a la question de la formation des magistrats. Vous avez entendu qu'ils sont en train de faire une simulation de procès. C'est tout un entraînement comme s'ils n'avaient pas été à l'école de droit, comme s'ils n'avaient pas passé par le centre de formation judiciaire avant d'être aux postes qu'ils occupent aujourd'hui. Le tribunal, comme l'a dit mon confrère, n'est même pas constitué. Là encore, la question de la compétence, de la légitimité de cette formation judiciaire va se poser parce que, les règles de procédure n'ont pas changé, la loi n'a pas été abrogée et il est clair que le tribunal compétent territorialement, matériellement compétent pour juger cette affaire, c'est le tribunal criminel de Dixinn », a indiqué Me Yomba Kourouma

Amadou Tidiane Diallo

OUVERTURE DU PROCÈS DU MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

« Nous ne voulons pas de parodie de justice, sans les personnes inculpées »

(Asmaou Diallo, présidente AVIPA)

Les activités préparatoires pour la tenue du procès des massacres du 28 septembre 2009 vont bon train. La date de l'ouverture dudit procès est fixée au 26 de ce mois, à deux jours de son 13^e anniversaire. Malgré que plusieurs organisateurs de cet événement soient en exil, les autorités guinéennes tiennent mordicus à sa tenue. Récemment une délégation de la cour Pénale internationale a séjourné en Guinée pour observer les préparatifs de ce procès. Dans une interview exclusive accordée à notre rédaction, la présidente de l'Association des Victimes, Parents et Amis (AVIPA) pense que tout est désormais prêt afin de démarrer ce procès tant attendu par les Guinéens. Lisez...

L'Aigleinfos : La date du procès du massacre du 28 septembre 2009 est fixée pour le 26, à deux jours de sa date d'anniversaire. En tant victime et présidente de l'association des victimes, parents et amis (l'AVIPA), quel est le degré de votre satisfaction ?

Asmaou Diallo : Une date a été donnée, mais moi je peux dire que ce n'est pas officiel. Parce que c'est une date qui a été donnée par le ministre de la Justice au cours d'une intervention au niveau d'une radio. Donc on espère qu'il y aura une déclaration par le ministre même qui va dire exactement si c'est le 26 septembre ou après. Mais c'est deux jours, avant la commémoration du 28 septembre. Alors nous nous sommes vraiment très satisfaits par rapport à cet engagement par le gouvernement. Et nous sommes vraiment très heureux qu'enfin, on parle d'ouverture rapide de ce procès au mois de septembre.

L'Aigleinfos : Moins d'un an du CNRD au pouvoir, le colonel Mamadi Doumbouya a décidé que ce procès s'ouvre maintenant. Selon vous, qu'est-ce qui a prévalu à cette précipitation, alors Qu'Alpha Condé a fait onze ans sans l'organiser ?

Asmaou Diallo : Alpha Condé a fait onze ans sans organiser ce procès, mais il y a eu des enquêtes qui se sont tenues en son temps. Il y a eu des inculpations en ce moment. Et j'avoue que nous, on attendait qu'il fasse le procès, mais malheureusement il ne l'a pas tenu malgré l'engagement du ministre Cheick Sacko qui était très chaud pour que ce pro-

cess se tienne. Mais malheureusement ça ne s'est pas passé comme ça, il a préféré quitter. Et les autres ministres sont venus, ils nous ont dit qu'il fallait d'abord construire un autre palais de justice pour tenir le procès. Cela n'était pas favorable à notre niveau, mais finalement on a accepté. Parce qu'on ne peut être contre la volonté du gouvernement. Parce que nous, nous voulons la justice réelle. Ce bâtiment aujourd'hui je peux dire bientôt prêt, et c'est un bijou s'il finit. Et je peux dire que les Guinéens seront heureux de dire que voilà, c'est le palais de justice de mon pays. A ce niveau aujourd'hui nous remercions le colonel Mamadi Doumbouya qui s'est engagé. Vous savez lorsqu'il a pris le pouvoir, il a dit qu'il y aura la justice. Et si aujourd'hui, il prend l'engagement d'ouvrir ce procès, ce qui veut dire qu'il réalise ses engagements. Alors nous, nous sommes vraiment très satisfaits. Nous le remercions beaucoup d'avoir tenu cette promesse et pour que la justice se tienne et que les victimes du 28 septembre puissent avoir une vérité par rapport à tout ce qui s'est passé au stade du 28 septembre.

L'Aigleinfos : Combien de personnes avez-vous recensées à l'heure actuelle ?

Asmaou Diallo : Les membres de l'AVIPA, il y a eu beaucoup de victimes. Mais ceux qui sont inscrits au niveau de l'AVIPA, nous sommes à 700 aujourd'hui. Parce que depuis l'annonce qu'il y aura le procès, j'avoue qu'il y a un engouement fort. Ceux qui ne vou-



laient pas croire, qui n'avaient pas confiance ont cru aujourd'hui. Et ils sont revenus pour dire vraiment nous revenons pour nous enregistrer parce que nous croyons que le procès va se tenir. Alors à ce niveau, j'avoue que c'est très important. La porte est grandement ouverte pour toutes les victimes du 28 septembre qui n'ont pas eu le temps de s'inscrire, de revenir pour s'inscrire et pour pouvoir vraiment bénéficier de ce jugement.

L'Aigleinfos : La cour pénale internationale (CPI) était en séjour en Guinée pour évaluer l'évolution des préparatifs dudit procès. Est-ce que vous croyez à leur fin d'ici la date prévue ?

Asmaou Diallo : En tout cas actuellement, le bâtiment est fin prêt. Ce sont les meubles qui manquaient, mais maintenant il y a des meubles qu'on est en train

d'installer. Donc, c'est pour vous dire que d'ici là, ce sera prêt. Et il restait aussi l'aménagement de la cour interne. Et je pense que cela ne peut pas prendre aussi du temps. Et lorsque ce sera le moment du jugement, je suis sûre qu'on aura un bâtiment fin prêt.

L'Aigleinfos : Est-ce que la présence d'une délégation de la CPI vous donne l'espoir que le dossier sur les massacres du 28 septembre est dans de bonnes mains ?

Asmaou Diallo : J'avoue que cette délégation cette fois-ci est vraiment optimiste. On s'est rencontré et on a énormément discuté et ils nous ont dit qu'ils sont vraiment satisfaits et ils croient à l'ouverture du procès. Donc ça c'est la première. Parce que sinon avant la CPI venait, mais quand ça n'allait pas, ils disaient aussi ça ne va pas, mais qu'ils vont continuer à

accompagner. Mais cette fois-ci, ils sont vraiment déterminés. Et ils sont très satisfaits. Ils ont dit le procès aura lieu bel est bien en ce mois de septembre.

L'Aigleinfos : Tout de même, plusieurs observateurs pensent que la tenue de ce procès est impossible dans les conditions actuelles. C'est le cas de Me Paul Yomba, l'avocat de Toumba Diakité. Quelle analyse en faites-vous ?

Asmaou Diallo : J'ai suivi cet avocat. Cela n'engage que lui. Je ne sais pas pourquoi, il le dit. Mais après 13 ans, il y a une volonté politique aujourd'hui qui se présente, pour dire qu'on va juger le dossier et que les avocats disent que non, ce n'est pas possible, je ne peux pas dire autre chose. C'est lui qui sait pourquoi il l'a dit. Mais nous de toute façon, nous sommes optimistes et nous attendons ce procès. En même temps, nous sommes très engagés à y aller. Et nous félicitons le colonel Mamadi Doumbouya qui s'est vraiment engagé pour que ce procès soit ouvert en ce mois de septembre. Donc si les autres ne sont pas optimistes, là je ne peux rien dire. Parce qu'on ne peut pas dire tout le monde peut être d'accord au même moment.

L'Aigleinfos : Des incriminés sont à l'étranger notamment Moussa Dadis Camara, le Général Sékouba Konaté. Est-ce que vous croyez à leur retour pour ce procès ?

Asmaou Diallo : Moi je pense que ça ne serait pas difficile. Parce que si l'État s'est engagé, il va s'engager

(Suite page 4)

OUVERTURE DU PROCÈS DU MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

« Nous ne voulons pas de parodie de justice, sans les personnes inculpées » (Asmaou Diallo, présidente AVIPA)

jusqu'au bout. Par exemple, le cas de Moussa Dadis Camara, moi je peux dire que ce sont des procédures entre les deux pays qui doivent se faire. Mais pour faire revenir Dadis Camara, moi je crois que ça ne va pas être difficile. Et Dadis non plus n'est pas contre de revenir en Guinée pour assister à ce procès. Moi je ne vois pas pourquoi les gens vont dire que le procès n'aura pas lieu. Et vous savez que Dadis Camara a toujours demandé que le procès se tienne et qu'il est toujours prêt à venir assister à ça. Donc, je suis sûre le moment venu, on les aura. Pour le cas de Sékouba Konaté, je ne vais pas m'aventurer dans ça, parce que dans le dossier, il n'est pas inculpé. Je parle des personnes inculpées. Donc, si au moment du jugement peut-être quelque chose qui va faire venir Sékouba Konaté, moi je ne sais pas. De toute façon je ne vais pas parler de lui à partir du moment qu'il n'est pas inculpé dans le dossier.

L'Aigleinfos : Pour un procès équitable, il faut que toutes les parties soient présentes. Et pour cela, il faut que les organisateurs de cet événement notamment Cellou Dalein Diallo, Alpha Condé et Sidya Touré soient là, alors qu'ils disent être en exil. Croyez-vous que la tenue de ce procès en leur absence sera équitable ?

Asmaou Diallo : Bon moi je pense qu'il aura un procès équitable si la justice est engagée à le faire. Ce sont eux qui savent comment faire pour faire venir tous ceux qui doivent participer à ça. Donc ce n'est pas à nous de donner la voix. Nous, ce que nous voulons, nous voulons une justice claire transparente et légale. Nous ne nous voulons pas de parodie

de justice. Nous ne voulons pas la justice sans les personnes inculpées. Parce que c'est très important d'y penser aussi. Au moment venu, je suis sûre que les magistrats qui seront pris dans le dossier sauront que faire pour faire participer toute personne qui doit être devant la juridiction de ce procès. Et nous souhaitons que tout le monde soit là, c'est pourquoi nous disons toute personne inculpée. En tant que victime, je parle des personnes qui nous ont fait du tort. Nous victimes, nous avons été chez les juges pour expliquer ce qui nous est arrivé. C'est suite à cela qu'il y a eu des inculpations. Donc je ne peux parler de ceux-là. Maintenant le reste parmi les organisateurs, si les juges trouvent que c'est normal qu'ils soient présents, ça n'engage qu'eux, ce n'est pas nous. Nous nous sommes des victimes. Et n'oubliez pas aussi que Cellou, Sidya Touré et autres sont des victimes. Ils ont été malmenés au niveau du stade. Ça au moins, il ne faut pas oublier. Ce sont des gens qui sont passés devant les juges pour porter leur plainte. Alors, il ne faut pas mélanger les choses. Quand il s'agit des personnes responsables des crimes on parle de ça. Quand il s'agit des organisateurs, ça c'est autre chose. Je pense qu'on n'a pas la vocation de parler de cela. Nous, nous parlons des personnes qui nous ont fait du tort.

L'Aigleinfos : Avec cette junte, est-ce qu'il n'y a pas un recul en matière des droits de l'homme ?

Asmaou Diallo : Justement en matière de droits de l'homme, je déplore la situation actuelle dans ce pays en tant qu'activiste des droits de l'homme. Ce

que je voudrais demander au colonel Mamadi Doumbouya, c'est d'essayer de calmer la situation dans le pays. Le 05 septembre 2021, il nous a lu un discours qui a fait que tous les Guinéens ont adhéré à son engagement. Je voudrais qu'il accepte de revenir sur son discours et de réaliser les engagements qu'il a dans ce discours en protégeant les Guinéens, en protégeant les droits de l'homme, la justice. Nous voulons cela. Parce que sinon c'est comme si nous sommes en train de faire les mêmes erreurs du passé. Et on ne souhaite plus revenir dans le passé. Il y a eu bien sûr tout récemment des tueries, mais qu'à cela ne tienne, il peut arrêter ce cycle de violences. Seul lui qui peut arrêter cela, comment faire et prendre l'engagement. Et demander à ses militaires et autres de ne plus faire du tort à la population guinéenne. On a besoin de vivre ensemble, d'une paix, une paix durable. Et c'est lui seul qui peut nous aider actuellement en tant que président de la transition de la Guinée.

L'Aigleinfos : Votre mot de la fin.

Asmaou Diallo : Le mot de la fin que j'ai à donner, c'est d'abord remercié les autorités guinéennes qui ont eu l'idée d'organiser ce procès. Je vous dis que nous sommes vraiment contents et satisfaits. Et je remercie également le gouvernement, le colonel Mamadi Doumbouya et je demanderai à ce qu'il continue son engagement. Qu'il aide toujours le ministère de la Justice de continuer de travailler, de mettre des fonds à sa disposition pour ne pas qu'il régresse. Il faudrait qu'il avance et qu'on aille de l'avant pour aboutir jusqu'à la fin de ce procès. Je vous remercie.

Entretien réalisé par
Amadou Tidiane Diallo

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

« La volonté de l'État c'est de ne pas voir un procès en l'absence des accusés » (Garde des Sceaux)

Sauf changement de dernière minute, le procès marathon des massacres du 28 septembre 2009 doit démarrer dans trois semaines. Alors que plusieurs cadres sont cités dans l'affaire, notamment l'ancien chef de la junte. Il est donc temps pour les personnes accusées de se constituer une défense. C'est l'avis du Ministre de la justice. Alphonse Charles Wright estime que le Capitaine Moussa Dadis Camara doit être entendu.



Le Garde des Sceaux a fait l'annonce chez nos confrères de RFI, dans l'émission « l'Invité de l'Afrique ». Selon lui, toute personne citée doit répondre et prouver son innocence. C'est pourquoi beaucoup d'anciens dirigeants sont placés sous contrôle judiciaire. « Il y a des personnes qui ont été mises sous mandat de dépôt et d'autres sous contrôle judiciaire. Toute personne dont la justice aura besoin, se présentera, conformément aux règles et procédures dans le strict respect d'un procès juste et équitable. Je ne vois pas de raison que Monsieur Dadis ne puisse pas constituer un avocat pour ve-

nir se défendre des accusations portées contre lui. Ce qui reste clair, toutes les personnes placées sous contrôle judiciaire comparaitront. Vous avez vu tout récemment le cas de Tiégboro qui a voulu quitter le pays alors qu'il était sous contrôle judiciaire, il est interdit de sortir du pays aujourd'hui. C'est pour vous dire que la volonté de l'État c'est de ne pas voir un procès en l'absence des accusés », a lancé le Ministre des droits de l'Homme. En même temps, l'avocat de l'ancien chef de la junte au moment des faits, continue de clamer l'innocence de son client.

Amadou Tidiane Diallo

DOSSIER 28 SEPTEMBRE 2009

« Je suppose que le Garde des Sceaux n'a pas encore fixé une date précise »

(Me Jocamey HABA, avocat de Dadis Camara)

Les autorités de la transition prennent à bras-le-corps le dossier lié aux massacres du 28 septembre 2009. Et pour preuve, le gouvernement de Dr Bernard GOUMOU, à travers le ministère de la Justice et des droits de l'Homme, a annoncé la date pour la tenue dudit procès. Sur la question, Me Jean Baptiste Jocamey HABA, avocat de Moussa Dadis CAMARA se dit prêt à répondre devant la justice guinéenne le 26 septembre prochain, date indiquée pour l'ouverture de ce procès. Selon lui, son client a toujours voulu que ce procès se tienne pour situer les responsabilités dans cette affaire.

Mais malgré cette volonté de son client, Me Jean Baptiste déplore tout de même quelques manquements constatés dans la procédure de l'organisation de ce procès tant attendu par les victimes : « Le Garde des Sceaux avait dit que le procès allait se tenir le 26 septembre prochain. Et il avait dit qu'il allait communiquer sur la date après. Donc je suppose que lui-même n'a pas encore fixé une date précise. Et qu'aucune date certaine n'a encore été fixée. Même si la probabilité devenait une réalité, parce que les autorités le voudraient. Bien que pour la tenue de ce procès, il est question de la constitution d'un tribunal. Il n'y a pas longtemps que le ministre de la Justice et des droits de l'Homme a désigné plusieurs magistrats qui auront la charge de conduire ce procès, alors que le tribunal n'est même pas fini. On ne doit pas parler de la fixation de la date alors que le tribunal n'est même pas constitué. Il y a aussi le délai de comparution. Lorsqu'on doit tenir un procès pénal, le parquet qui poursuit doit délivrer une procédure de citation qui doit être remise à un huis-

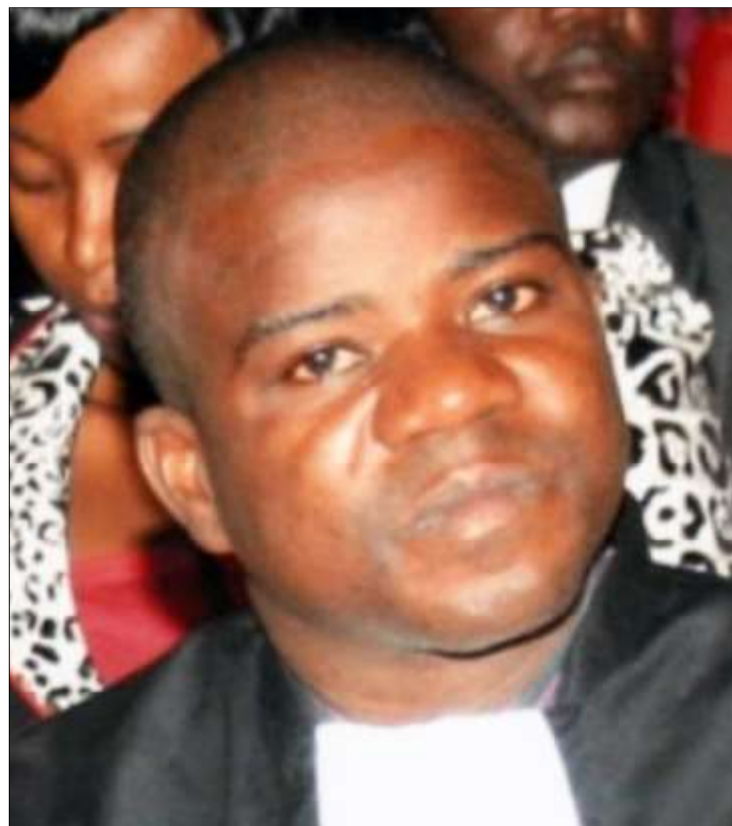
sier de justice pour signification. Les délais de comparution, il faut dix jours pour la personne qui réside dans les ressors limitrophes et vingt jours pour la personne qui réside dans n'importe quelle partie du territoire national et trois mois pour la personne qui réside en dehors du territoire national », a expliqué l'avocat de l'ancien président de la transition de 2009.

Poursuivant son allocution, Me Jean Baptiste a laissé entendre que la tenue d'un procès ne dépend pas de la personne poursuivie, mais plutôt de l'accusateur : « Le Garde des Sceaux a l'obligation de fournir les moyens qu'il faut aux magistrats pour qu'ils puissent travailler convenablement. Si cela n'a pas été fait pendant toutes ces années, la faute n'incombe pas au président Dadis et à l'ensemble des personnes poursuivies. Nous avons toujours demandé que ce procès se tienne à tout moment. Mon client viendra en Guinée pour donner sa part de vérité dans ce dossier du 28 septembre 2009. Le 26 février 2015 lorsque le président Dadis a été entendu, j'étais avec lui à

Ouagadougou. Mais en juin par un transfert judiciaire effectué par les magistrats guinéens, il avait été inculpé au Burkina et il a donné une adresse. Donc, tous les actes qui doivent lui parvenir doivent être effec-

tués à cette adresse, parce que si je suis son avocat, je n'ai pas encore écrit pour demander son changement d'adresse », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo



PRÉPARATIFS DU PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

Le procureur adjoint de la CPI se dit impressionné

Au terme de sa mission de travail à Conakry, le procureur adjoint de la Cour Pénale Internationale (CPI), Mandiaye Niang, a animé une conférence de presse le jeudi 8 septembre pour faire le constat des préparatifs du procès du massacre du 28 septembre 2009. Il se dit vraiment impressionné.

« Sans exagération, je suis impressionné autant que ma délégation, c'est vraiment des locaux extrêmement adéquats, modernes avec toutes les facilités. L'entrepreneur qui a coopéré à la visite guidée a tenu par les détails à nous montrer aussi l'état de fonctionnalité des robinets, l'électricité et même la sonorisation. Tout a été passé en revue. J'ai vu que les meubles qui sont en place sont en train d'être montés et il m'a été signalé que les grands meubles qui sont commandés depuis la Turquie, il y a eu un avion qui a été affrété pour les mettre sur place. Et aujourd'hui en ayant conclu ma visite, je peux dire fermement pour délivrer un message de satisfaction par rap-

port à ces défis logistiques, des infrastructures qui sont à mon sens sur le point d'être totalement relevés », a déclaré Mandiaye Niang, lors de la conférence de presse organisée dans la salle de conférence du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux et des Droits de l'Homme. Pendant son séjour de travail, le Chef de la délégation de la CPI a échangé avec le Président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, le Premier Ministre Dr Bernard Goumou, le ministre secrétaire général du gouverne-



ment, le ministre des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger et de la coopération internationale. Sans oublier les associations de victimes qui attendent avec impatience la tenue de ce procès.

Tidiane Diallo

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

UFDG

Abdoulaye Bah de Kindia propose un gouvernement d'union nationale

Le vendredi 9 septembre, Abdoulaye Bah, l'ancien président de la délégation spéciale de Kindia, sous la bannière de l'UFDG, a été invité dans l'émission «Mirador» de FIM FM. Une occasion qu'il a mise à profit pour proposer un gouvernement d'union nationale pour une sortie de crise en Guinée.



« Si j'ai un conseil à donner à la classe politique pro-démocratique, c'est d'exiger la dissolution du gouvernement de Mamadi Doumbouya et la mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Ce qui va conduire la Guinée à l'organisation des élections politiques... Tout le problème, c'est parce que la classe politique habilitée à exercer le pouvoir politique est exclue de la transition. Si la Guinée veut finir la transition en beauté et en ayant la paix, il faut un gouvernement de mission politique qui va conduire les affaires courantes et amener les Guinéens aux élections. Si cela n'est pas fait, je vous assure que c'est une autre transition qui va arriver. Il faut partager le pouvoir politique autrement ça ne marchera pas. Il faut donc un Premier ministre politique (...). J'avais dit que

la transition guinéenne ne parviendrait à rien faire sans la classe politique guinéenne. La solution de beaucoup de crise en Guinée aujourd'hui, c'est la mise en place d'un gouvernement représentatif de toutes les composantes nationales... », a déclaré Abdoulaye Bah de l'UFDG. Reste à savoir maintenant si cet appel de l'ancien président de la délégation spéciale de Kindia sera entendu par qui de droit. Son parti, l'UFDG, dirigé par Cellou Dalein Diallo, refuse pour le moment de rejoindre le cadre de concertation inclusif mis en place par les autorités de la transition. Ce qui fait dire à beaucoup que la tâche de Thomas Boni Yayi ne sera aisée dans sa médiation en Guinée, au compte de la CEDEAO.

Tidiane Diallo

SUSPENSION DU JUGE MOHAMED DIAWARA

La décision du ministre de la Justice attaquée à la Cour suprême

Le vendredi 09 septembre, les avocats de Mohamed Diawara, président de l'Association des magistrats de Guinée, ont introduit à la Cour suprême, deux recours contre les arrêtés du ministre de la justice concernant leur client.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les avocats de Mohamed Diawara, président de l'association des magistrats de Guinée, ne s'avouent pas vaincus dans l'affaire qui oppose leur client à Alphonse Charles Wright, ministre de la justice et des droits de l'Homme. Le vendredi 09 septembre, ils ont introduit à la Cour suprême deux recours contre les arrêtés du ministre. Dans le premier recours, ils demandent l'annulation de l'arrêté suspendant Mohamed Diawara et celui portant nomination d'un procureur spécial par intérim du tribunal pour enfants. Le second recours c'est par rapport à l'obtention d'un sursis à l'exécution des deux arrêtés de Alphonse Charles Wright. Pour les avocats Me Almamy Samory Traoré et Me Pépé Antoine Lamah, le ministre Alphonse Charles Wright aurait renversé l'ordre de ses décisions



en suspendant Mohamed Diawara sans saisir au préalable le Conseil suprême de la magistrature (CSM) et la non fixation dans l'arrêté de la durée de suspension du magistrat. « Ce qui s'apparente indubitablement à une suspen-

sion abusive. Dès lors, l'arrêté de suspension de monsieur Mohamed Diawara est entaché d'un vice de procédure », font observer les avocats qui relèvent que la nomination du remplaçant de Mohamed Diawara a été sans l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, « condition sine qua non à la validité de déplacement d'un magistrat », ont-ils confié à nos confrères de Guineenews. A rappeler que les deux protagonistes dans cette affaire, Mohamed Diawara et Alphonse Charles Wright, sont deux camarades de promotion mais qui, ces derniers temps, sont littéralement à couteaux tirés. Tous les regards sont désormais tournés vers la cour suprême pour trancher dans le vif, en disant uniquement le droit.

Kèfina Diakité

PRÉSUMÉES EXACTIONS DES GENDARMES SUR L'AXE

Un riverain interpelle les autorités sur la situation

De plus en plus de citoyens habitant dans les quartiers situés le long de l'Axe (autoroute Le Prince) se plaignent de ce qu'ils considèrent comme des exactions de la part des hommes en uniforme, notamment les gendarmes. C'est le cas de cet homme, riverain de l'Axe, qui, sous couvert d'anonymat, est revenu sur ce qu'ils ont vécu le 7 septembre, le jour d'enterrement d'une victime des manifestaions.

« Le mercredi 7 septembre 2022, les gendarmes embêtés par les jeunes manifestants, s'en sont pris aux riverains permanents, victimes expiatoires des jeunes et des gendarmes. Ils accusent les riverains de l'Axe d'être les parrains des jeunes manifestants venus de partout pour se défouler le long de la route Le Prince. Pourtant, ces riverains ont salué, applaudi et béni les libérateurs car ils se sont dit qu'ils sont libérés du joug des multiples manifestations les rendant ainsi comme des otages des

politiciens et de la mal gouvernance. Il y a cette peur incessante d'être tout le temps sur le qui-vive. Ce 7 septembre, les habitants de l'Axe ont été pris d'assaut par des gaz lacrymogènes aussi piquants que les précédents, avec pour conséquences : des céphalées, la tête lourde, des maux de poitrine, des vertiges... J'interpelle les autorités afin qu'elles prennent leurs dispositions et que les pauvres populations ne soient pas les souffre-douleur des hommes en uniforme et des manifestants. Que la

justice serve de boussole pour tout le monde. Que les gendarmes, issus de nous, cessent de manquer du respect aux honnêtes et respectables citoyens que nous sommes, de nous humilier sans raison ou de nous prendre pour du bétail. », a-t-il lancé comme cri du cœur à l'intention des autorités à tous les niveaux. Reste à savoir maintenant si cet appel d'un citoyen qui se dit victime d'exactions tombera dans des oreilles attentives. Attendons de voir.

Kèfina Diakité

MANIFESTATIONS SUR LA ROUTE LE PRINCE

Abdoul Gadiri Diallo s'ajoute à la liste des victimes de l'ère CNRD

Des affrontements ont éclaté le mercredi 7 septembre entre forces de l'ordre et des jeunes manifestants sur la route Le Prince. C'était en marge de l'enterrement d'une victime de la manifestation du 17 août, à l'appel du FNDC dissous. Abdoul Gadiri Diallo, 16 ans, a été touché par une balle à Hamdallaye. Il succombera plus tard à ses blessures à l'hôpital national de Donka.



A quand la fin des tueries lors des manifestations de rue en Guinée ? C'est la question que beaucoup se posent au regard de la situation plutôt préoccupante qui prévaut dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya.

Des affrontements ont éclaté le mercredi 7 septembre entre forces de l'ordre et des jeunes manifestants sur la route Le Prince. C'était en marge de l'enterrement d'une victime de la manifestation du 17 août, à l'appel du FNDC dissous. Abdoul

Gadiri Diallo, 16 ans, a été touché par une balle à Hamdallaye. Il succombera plus tard à ses blessures à l'hôpital national de Donka.

« Je pardonne à mon enfant, mais je ne pardonnerai pas à ceux qui l'ont tué. Mon enfant m'avait dit de ne pas le pleurer. Mais il faut que je le pleure, mon unique enfant. Je l'ai laissé en train de dormir, je suis partie à un autre lieu de décès. Quand je suis venue, j'ai trouvé que c'est mon fils qui allait mourir aussi. Je pardonne à mon enfant mais je ne pardonne

pas à celui qui a tué mon enfant. », a fait savoir Mariama Kesso Diallo, la mère d'Abdoul Gadiri Diallo, qui vient allonger la liste des victimes des manifestations de rue en Guinée.

La famille n'a pas attendu les résultats d'une hypothétique autopsie pour inhumer leur enfant, la mort dans l'âme. « On trouvé que laisser le corps pour faire une autopsie, ça prend beaucoup de temps. On préfère l'enterrer que de faire l'autopsie. Puisque cette autopsie ne sert à rien. Il n'y a pas de justice. Tous les enfants qui ont été tués, il y a eu des autopsies mais après ça, rien. C'est pour cette raison qu'on a décidé vraiment de récupérer le corps et l'inhumer », a fait savoir Djibril Diallo un cousin du défunt Abdoul Gadiri Diallo qui a été enterré le jeudi 8 septembre au cimetière de Hafia 1.

Tidiane Diallo

PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Un passeport diplomatique remis à l'artiste Grand P

Le palais Mohammed V a servi de cadre, le vendredi 9 septembre 2022, à la remise d'un passeport diplomatique à l'artiste Moussa Sanguiana Kaba alias «Grand P». C'est un geste de reconnaissance du président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya.

Le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, est de plus en plus prompt à poser des actes en faveur des acteurs culturels de notre pays.

Le dernier cas en date est cette audience qu'il a accordée le vendredi 9 septembre 2022 à l'artiste Moussa Sanguiana Kaba, communément appelé «Grand P», qui a reçu de ses mains un passeport diplomatique dans le cadre de la promotion de la culture et de la destination Guinée. Il est à espérer qu'avec ce passeport diplomatique, Grand P saura honorer la



Guinée à travers le monde et donner raison au locataire du Palais Mohammed qui a cru en lui malgré son handicap physique. À noter que Grand P est l'artiste guinéen le plus suivi sur les réseaux sociaux, sur Facebook notamment. De 2019 à ce jour, la vie de l'homme a complètement changé. Il est désormais entre deux avions pour promouvoir la culture guinéenne aux quatre coins du monde.

Lors de la dernière édition de la CAN de football organisée au Cameroun, Grand P a été reçu par d'éminentes personnalités présentes à ce grand événement sportif, dont la star Samuel Eto'o ou encore le président de la FIFA.

Avant Moussa Sanguiana Kaba alias «Grand P», d'autres artistes de renom ont reçu de leurs présidents respectifs des passeports diplomatiques. C'est le cas du Guinéen feu Mory Kanté, de la Malienne Oumou Sangaré ou encore du Congolais Maître Gims.

Tidiane Diallo

Tidiane Diallo

HÔPITAL NATIONAL DONKA

Les 11 membres du C.A installés dans leurs fonctions

Le vendredi 9 septembre, les 11 membres du Conseil d'administration de l'Hôpital national Donka ont été officiellement installés dans leurs fonctions par le ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, Dr Mamadou Pèthè Diallo. Un CA qui a pour présidente Dr Hawa Diakité.

« Dans le cadre de la gestion efficace et efficiente de l'Hôpital National Donka, le chef de l'Etat a mis en place plusieurs organes parmi lesquels figure en tête le conseil d'administration. Cet organe constitue l'instance d'orientation et de décision de l'hôpital. Il est saisi de toutes les questions relatives à la bonne marche de l'hôpital et règle par délibération les questions qui le concernent. Composé de onze (11) membres nommés par décret, le conseil d'ad-

ministration du CHU de Donka est aussi chargé de suivre l'exécution de la convention de concession signée entre le gouvernement guinéen et le Groupe Canadien en gestion hospitalière piloté par Netsen Group. Ce conseil d'administration dont j'ai l'honneur de diriger en tant que présidente se penchera sur toutes les propositions qui lui seront soumises concernant les objectifs, l'organisation, la gestion et le fonctionnement de l'hôpital.

Vous conviendrez avec moi que nous avons de grandes responsabilités », a déclaré la présidente du Conseil d'administration du CHU de Donka, Dr Hawa Diakité.

Dans son intervention de circonstance, le ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, Dr Mamadou Pèthè Diallo, a pour sa part promis la création des conditions allant dans le sens de la qualification des médecins.



HAC

Le président de l'institution rencontre les associations des communicants et les communicants

Le président de la Haut autorité de la communication (HAC), a rencontré le vendredi 9 septembre, les présidents des associations des communicants et les communicants, au siège de l'institution à Kaloum. Au cours de cet entretien, Boubacar Yacine Diallo a signalé des erreurs "souvent" commises par ces acteurs notamment sur les plateformes de communications digitales, avant d'évoquer l'existence d'une loi qui réprime en la matière.

Arès les journalistes, les chroniqueurs en langue nationale, c'était le tour des communicants d'être reçus par le président de la HAC. Au sortir de la rencontre, Boubacar Yacine Diallo a rappelé que la liberté de la presse en son article 98 protège l'ensemble des usagers de la communication : « je voudrais rappeler que nous avons déjà les journalistes, les chroniqueurs en langue nationale et nous avons estimé qu'il était temps de rencontrer les communicants. Parce que si vous prenez la loi sur la liberté de la presse en son article 98, on fait mention de ceux qui, parce que souvent on commet l'erreur de croire que cette loi ne protège que les journalistes. Elle protège plutôt tous les usagers de la communication. Et eux comme ils se sont donné le droit de communiquer à longueur des journées qui ne sont journalistes parce qu'ils ne vivent pas de cette profession là mais ils communiquent. Donc, nous avons estimé qu'il fallait les rencontrer, attirer leur attention sur des dérapages qui sont de nature par exemple à troubler l'ordre public ou à atteindre la vie privée des personnes ou des personnalités. Et cet échange nous a donné raison », a-t-il indiqué.

Plusieurs communicants issus des partis politiques ont pris part à cette rencontre. Profitant de cette occasion, ils ont sollicité la formation concernant la loi sur la liberté de la presse. En réponse, Boubacar Yacine Diallo a déclaré ceci : « La formation, elle est acquise à leur convenance. Nous allons discuter, leur présenter



la loi sur la liberté de la presse, la loi sur la HAC, mais aussi la loi sur la cybersécurité. Nous allons attirer leur attention sur le fait qu'il y a deux lois. Quand ils parlent sur les radios, les télévisions et la presse traditionnelle, ils sont protégés par la loi sur la liberté de la presse. Mais quand c'est sur les réseaux sociaux, c'est la loi sur la cybersécurité qui s'applique. Donc on a attiré leur attention là-dessus. Et on leur dit qu'on était à leur disposition chaque fois qu'ils ont des problèmes, nous reprendrons au besoin. Et j'appelle les auditeurs. Les auditeurs et surtout les communicants doivent éviter, refuser des fausses informations, de s'attaquer aux personnalités et aux personnes dans leur vie privée. En suite préserver l'ordre public et la cohésion sociale. C'est la recommandation que nous faisons »

Prenant la parole, Mory Traoré du RPG Arc-en-ciel qui a sollicité que les communicants soient protégés par une loi se dit heureux que cette sollicitation soit acceptée : « La rencontre a été vraiment fructueuse. On a suggéré qu'il y ait un arti-

cle spécifiquement qui nous protège pour ne pas qu'un communicant arrive un jour à être convoqué à la police et à la gendarmerie. Parce qu'au temps du Pr Alpha Condé, on a vu des amis qui ont été convoqués et qui ont passé quelque temps à la prison centrale de Coronthie. Il y a un même qui a fait neuf mois en prison. Mais on a été édifié. La rencontre a été fructueuse. On a tiré beaucoup d'enseignements parce qu'on a suggéré que les communicants soient formés. Et c'est acté. Donc dans les jours à venir, ils ont même dit dès lundi de déposer la liste des éléments qui doivent participer à la formation. C'est important. J'ai conseillé à mes amis on est dans une période d'exception. Tout n'est pas permis de faire. On peut entendre des choses, voir des choses, mais on ne peut pas tout dire pour préserver la paix et l'unité entre les Guinéens. C'est ce qui est important pour tous les Guinéens aujourd'hui. Donc dans les jours à venir, vous allez assister à la formation des communicants », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo

OUSMANE GAOUAL DIALLO, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

«Quand vous citez 100 plateformes dans le FNDC, 95 seront des partis politiques... »

Ousmane Gaoual Diallo, le porte-parole du Gouvernement, a mis à profit une conférence de presse qu'il a animée conjointement avec le ministre secrétaire général de la Présidence de la République, le colonel Amara Camara, le mardi 06 septembre, a envoyé des piques aux partis politiques responsables, suffisamment représentatifs qui, selon lui, s'abriteraient derrière un logo, faisant allusion au FNDC.



« Le FNDC, c'est d'abord les partis politiques et quelques organisations de la société civile. En dehors de ça, il y a quoi ? Ce n'est pas une entité à part, c'est une coalition qui a été faite pour un objectif précis, j'étais là. Et quand ils ont exclu l'UFDG du FNDC, il restait quoi ? Ce qui restait prouve que c'est des partis politiques. Quand vous citez 100 plateformes dans le FNDC, 95 seront des partis politiques. Des partis politiques responsables, suffisamment représentatifs dans ce pays, n'ont pas besoin de s'abriter derrière un logo. Mais aujourd'hui, on

voit qu'ils s'abritent tous derrière le FNDC pour appeler à manifester. Pourquoi eux-mêmes n'appellent pas à manifester ? Le FNDC ne représente strictement rien en dehors des partis politiques. Parmi tous ces partis politiques, il n'y qu'un qui fait 95% de la troupe. C'est l'UFDG. L'UFR ? Oui, ils arrivaient parfois à sortir des gens. Même la PCUD s'est éloignée d'eux. Le Balai Citoyen dont vous parlez, ils ont leur siège où », a fait comprendre Ousmane Gaoual Diallo, le ministre porte-parole du gouvernement.

Kèfina Diakité

ARRESTATION D'ALPHA CONDÉ

Un an après, Michel Lamah donne des détails sur l'assaut contre Sékhoutouréyah

Michel Lamah, membre des Forces spéciales, a été invité dans l'émission «Les Grandes Gueules» d'Espace FM du lundi 5 septembre 2022. Il en a profité pour donner des détails sur l'attaque du palais Sékhoutouréyah, un an plus tôt, et l'arrestation du professeur Alpha Condé, l'homme qui aura dirigé la Guinée du 21 décembre 2010 au 5 septembre 2021.

« Je vais bien, je suis en bonne santé et je suis avec ma famille. Je travaille correctement avec le président de la République, le colonel Mamadi Doumbouya. Ceux qui disent que je suis malade, c'est que c'est des Guinéens malintentionnés qui ne sont pas contents de notre action. Je n'écoute pas tout ce qui se dit de moi. Je suis mon chemin, je suis mon destin. C'est Dieu qui m'a envoyé et j'ai fait la mission que Dieu m'a confiée », a martelé Michel Lamah, pour couper court aux rumeurs qui le donnaient pour malade. Il est ensuite revenu sur l'opération ayant abouti à l'arrestation de l'ancien président.

« Ce n'est pas moi qui ai piloté le coup mais c'est moi qui ai mis main sur l'ex-président, Alpha Condé. Puisque quand j'ai entendu les tirs, moi j'étais déjà au palais du peuple. C'était notre base. J'étais en position de relève. Le 5 septembre, j'ai entendu les tirs au niveau du pont du 8 novembre. J'étais obligé d'alerter mes éléments. J'ai alerté mes éléments. Du coup, il y a eu des tirs, moi aussi j'ai répondu aux tirs. J'ai reçu un appel, dans le taxi, de mon chef, soi-disant de prendre le blindé. On a un véhicule blindé que j'ai pris et j'ai pris le devant. J'ai piloté le blindé jusqu'à ce que j'ai cassé toutes les portes du palais Sékhoutouréyah. On est rentré au palais Sékhoutouréyah, il y avait tellement de tirs. Moi je ne pouvais pas m'arrêter, je ne faisais que casser les portes pour donner la rentrée à mes camarades. Et après avoir fini de casser les portes, je me suis dirigé avec mon équipe de 5 élé-



ments et on on a essayé de joindre le palais. On est monté à l'escalier jusqu'à ce qu'on a mis main sur le président. On l'a traité avec bonté, moi je lui ai dit que je suis venu pour l'arrêter parce que les Guinéens souffrent beaucoup et que les choses sont dures en Guinée. Et que ce n'est pas pour lui faire du mal. On l'a envoyé là où on devait l'envoyer. Et j'ai toujours rendu compte à mon chef hiérarchique. Et j'ai suivi les instructions de mon chef. C'est pourquoi nous sommes là où

nous sommes aujourd'hui. Bon, quand nous sommes rentrés, moi personnellement je ne l'ai pas vu dans la chambre. Il n'était pas sur le lit parce que le lit était vide. Même en bas du lit, on a vérifié, il n'était pas là. C'est après avoir fait des fouilles que je l'ai trouvé dans le bureau. Il était dans le bureau mais il n'était pas visible. Après avoir cassé la porte de son bureau, on a vérifié, on a trouvé qu'il était un peu caché », a révélé Michel Lamah.

Kéfina Diakité

Lisez le journal
numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

DIALOGUE POLITIQUE

El Hadj Sékhouna défend le colonel, mais invite Mamadi à ouvrir le dialogue



En marge d'une cérémonie de lecture du saint Coran organisée ce dimanche 11 septembre à Gbessia, dans la commune de Matoto, le Kountigui de la Basse Guinée s'est exprimé sur la situation sociopolitique qui prévaut en Guinée. S'il persiste à croire que ce n'est pas un coup d'Etat qui a été perpétré le 5 septembre 2021 et qu'il recommande le respect en faveur du président de la Transition, il suggère néanmoins à ce dernier d'ouvrir un dialogue avec toutes les composantes de la Nation.

Le 5 septembre 2021, ce n'est point un coup d'Etat que la Guinée a enregistré. Cela, le Kountigui de la Basse Guinée le martèle sans aucune gêne. Ce jour-là, dit El Hadj Sékhouna Soumah, « *Doumbouya est venu dire "papa lève-toi, tu ne peux pas être d'accord avec les Guinéens, tu ne peux pas arranger le problème des Guinéens"* ». En d'autres termes, s'interroge le Kountigui : « *Peut-on faire un coup d'Etat et le lendemain la vie continue son cours normal* » ?

Ce discours-là, beaucoup de Guinéens l'ont tenu au lendemain de la chute d'Alpha Condé. Mais il y en a chez lesquels il a désormais évolué, un an après le coup d'Etat. Le Kountigui, lui, continue de défendre le président de la Transition.

« *Le président doit être respecté. Si tu ne respectes pas le président, si tu l'insultes, tu le combats, tu n'auras pas le pouvoir parce que personne ne peut avoir le pouvoir, si Dieu ne le lui a pas donné* », dit-il dans un message visiblement destiné à ceux qui convoitent le fauteuil présidentiel.

Toutefois, El Hadj Sékhouna Soumah invite le colonel Mamadi Doumbouya à ouvrir le dialogue. « *Je demande aux membres du Gouvernement présents ici de dire au président Doumbouya d'œuvrer pour le dialogue afin que le pays aille de l'avant. S'ils font ça, le pays va avoir de la force. Et c'est ce que Dieu aime* », recommande-t-il.

Se prononçant par la même occasion sur le sort des anciens dignitaires en détention, il demande leur libération. Mais le Kountigui tient à ce qu'ils remboursent l'argent qu'ils pourraient avoir détourné. A la limite, ils peuvent être placés en résidence surveillée. « *Je supplie le président Doumbouya, les 4 coordinations régionales le supplient, que ceux qui ont détourné l'argent puissent être libérés, mais qu'ils remboursent l'argent qu'ils ont détourné. Nous leur demandons de les libérer, mais qu'ils ne sortent pas de chez eux. Je demande au gouvernement de pardonner. Il a raison, il ne veut pas des truands* », plaide le Kountigui.

GOUVERNEMENT

Le compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 8 septembre

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 08 Septembre 2022 de 10H à 12H, sous la haute Autorité de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION.

Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA a porté son message sur trois points essentiels :

- Les décisions du Conseil des Ministres,
- Les bonnes pratiques des procédures administratives,
- La situation des dividendes versées à l'Etat en 2021 par les sociétés ou entreprises publiques.

1. Au titre du premier point : le Président de la Transition a constaté que les sessions des conseils des ministres ont fait l'objet des prises de décisions. Certaines seraient complètement exécutées, d'autres en cours d'exécution et les décisions non exécutées.

Pour les décisions non exécutées, le Chef de l'Etat a instruit le Premier Ministre à faire le point sur les bloca-

ges et d'apporter des solutions urgentes.

2. Sur les bonnes pratiques des procédures administratives à adopter : pour le Président de la Transition, il est inadmissible qu'après un an de gouvernance, de constater la lenteur des procédures administratives : dans le traitement et la transmission des courriers, des dossiers du conseil, des demandes d'ordre de mission, des passations de marchés, des procédures de validation de décisions. A cet effet, il a instruit aux Ministres d'impliquer les cadres techniques de leur département.

3. Sur la situation des dividendes versées à l'Etat en 2021:

Pour apprécier le rendement et la pertinence des investissements de l'Etat, le Président de la Transition a demandé au Premier Ministre, et au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, de lui faire la situation au compte de l'exercice de l'année 2021 pour toutes les sociétés dans lesquelles l'Etat est actionnaire, également de relever les manquements constatés dans le versement des dividendes de l'Etat, au plus tard au prochain Conseil des Ministres (jeudi, 15 septembre).

Le but de cette démarche est d'apprécier la performance des investissements de l'Etat et de trouver des leviers de financement à tra-



vers des dividendes versées par les sociétés et entreprises dans lesquelles l'Etat est actionnaire a-t-il indiqué.

Par ailleurs, face au nombre pléthorique des établissements publics administratifs (EPA), le Chef de l'Etat a invité le Premier Ministre, de lui faire la situation et l'état des lieux de ces établissements publics, afin de juger de la pertinence du service public rendu à travers ces structures et éviter le chevauchement et le conflit des attributions entre les EPA, les Directions Générales et les Directions Nationales. Le but de cet exercice est de décider du maintien ou non de certains EPA.

II. COMPTE RENDU DU CONSEIL INTERMINISTRIEL

A l'occasion de l'AN 1e de la prise de responsabilité des forces de défense et de sécurité, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Docteur Bernard GOMOU a fait observer une minute de silence à la mémoire des soldats tombés le 5 septembre 2021.

A cette occasion, le Premier Ministre a exprimé sa grande reconnaissance au Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des armées, qui l'a fait le grand honneur de présider le défilé militaire organisé à la place d'arme du Camps Alpha Yaya Diallo.

Au nom des Ministres, le Chef du Gouvernement a

adressé ses vives félicitations aux respectés membres du CNRD, aux officiers et hommes du rang.

Le Premier Ministre a également félicité le ministre de l'Administration du Territoire et de la décentralisation pour l'amélioration constatée dans l'organisation mensuelle du samedi de l'assainissement. Toutefois, le Chef du Gouvernement a recommandé que les gouverneurs et préfets veillent au suivi et à la pérennisation de cette action publique dans les villes de l'intérieur du pays.

Aussi, le Premier Ministre a attiré l'attention des ministres sur la pléthore de l'effectif des missions officielles à l'étranger. Désormais, il faudra par un exposé de motif :

- Justifier la pertinence de la présence de plus de deux personnes dans une mission ;
- Ressortir l'impact de la mission pour notre pays ;
- Présenter un rapport de mission à la Primature.

Le Chef du gouvernement a par ailleurs informé du démarrage de sa visite suivant un programme préalablement établi dans les ministères cette semaine afin des'imprégner davantage de leur fonctionnement.

Enfin dans le cadre de la concertation politique et sociale, le Premier Ministre a annoncé que le Président a

instruit de mettre tous les acteurs autour de la table courant Septembre 2022. A cet effet, le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a été chargé de préparer un plan de travail.

Au titre des communications :

Les ministres des sports, des finances et du Budget ont fait une communication conjointe relative à l'état des lieux du projet d'organisation de la CAN Guinée 2025.

C'était l'occasion pour les Ministres de rassurer le Conseil de la bonne évolution, et surtout d'exposer les plans de financement de ce projet d'intérêt national et prioritaire. A ce jour, 166 millions de dollars sont inscrits dans la Loi de finances rectificative pour la construction des infrastructures sportives, routières, hôtelières, sanitaires, hydrauliques, énergétiques, sécuritaires, de télécommunications, conformément aux exigences du cahier des charges de la Confédération Africaine de Football.

III. DECISIONS

I. Communication conjointe

Les Ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Economie, des Finances et du Plan et du Budget ont fait une communication relation à l'état des lieux du projet d'organisation de la CAN Guinée 2025.

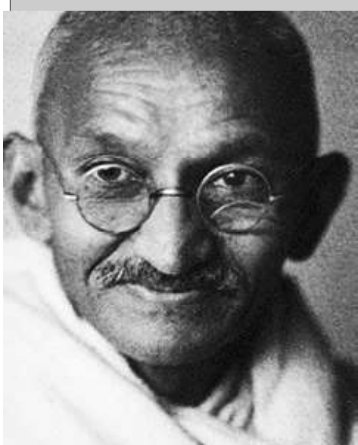
Le Conseil a décidé :

1. De mettre à disposition les cautions bancaires pour le démarrage des travaux de terrassement;
2. De trouver une date précise pour le démarrage effective des travaux de la CAN 25 ;
3. D'identifier clairement ce qui peut être visible sur le terrain d'ici le mois de novembre 2022 ;
4. De consolider le document de projet cadre de la CAN 25 avec l'ACGP (maitre d'œuvre public) dans un délai de deux semaines ;

(Suite page 11)

GANDHI

«Sois le changement que tu désires voir en ce monde»



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

GOUVERNEMENT

Le compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 8 septembre

5. De mettre tout en œuvre pour boucler le financement de la CAN 25 dans un mois ;

6. De se faire accompagner par un cabinet international ayant l'expertise avérée dans l'organisation de la CAN ;

7. De structurer le document selon les responsabilités par départements.

II. Ministère des Infrastructures et des Transports

Communication relative à l'érection de la Direction Nationale de la Météorologie en Agence.

Le Conseil a noté que la Direction Nationale de la Météorologie est un service qui couvre tout le territoire national et touche tous les secteurs clés de développement de notre pays. Qu'elle est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la météorologie, de la climatologie et des domaines connexes. A cet effet, a instruit le Ministre des Infrastructures et des Transports de présenter une note technique sur la structuration de l'Agence Nationale de la Météorologie pour la rendre opérationnelle en identifiant tous les services et structures relevant d'elle.

IV. DIVERS

1- Assurant l'intérim du Ministre de la Justice, le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement a informé le Conseil de la visite du Procureur Adjoint de la Cour Pénale Internationale. A

cette occasion ils ont effectué une visite hier mercredi 07 Septembre 2022 sur le site devant abriter le procès des événements douloureux du 28 Septembre 2009 qui est en phase très avancée d'achèvement.

La délégation a également rencontré les magistrats les plus représentatifs de notre pays, puis visiter le Centre de Formation Judiciaire et entretenu une audience avec le Bâtonnier de l'Ordre National des Avocats. Il a aussi informé que la visite de cette délégation prendra fin ce jeudi 08 Septembre 2022

2- Madame la Ministre de l'Industrie a annoncé le lancement des travaux de l'atelier de l'industrie qui ouvre ses portes demain vendredi 09 Septembre 2022.

3- Monsieur le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a fait part du grave incendie survenue dans un centre de Santé de la Préfecture de Coyah.

4- La Ministre en charge du commerce, de l'Industrie et des PME a informé de la tenue d'un atelier le vendredi 09 septembre 2022, portant sur la présentation du rapport d'évaluation de la 1ère édition du salon de l'industrie tenue en décembre 2021 et le lancement des travaux préparatoires de la 2ème édition prévue au mois de décembre 2022.

Conakry le 08 Septembre 2022

Le conseil



MORT D'ELIZABETH II

Le nouveau roi accède au trône et prend le nom de Charles III



Le souverain s'est exprimé jeudi pour la première fois depuis la mort de sa mère, Elizabeth II. Il devient Charles III après 70 ans en tant que prince. Le nouveau souverain du Royaume-Uni a qualifié jeudi 8 septembre, dans sa première intervention en tant que roi, la mort de sa mère Elizabeth II de « moment de très grande tristesse » qui

sera ressenti « dans le monde entier ». « Le décès de ma mère bien-aimée, Sa Majesté la Reine, est un moment de très grande tristesse pour moi et tous les membres de ma famille. Nous pleurons profondément la disparition d'une souveraine chérie et d'une mère bien aimée. Je sais que sa perte sera profondément ressentie dans tout le pays, les royaumes et le

Commonwealth, ainsi que par d'innombrables personnes dans le monde entier », a déclaré le roi de 73 ans dans un communiqué.

Son accession au trône après 70 ans de patience, un record dans l'histoire de la monarchie britannique, a été immédiate à la mort de la reine, en vertu d'une ancienne maxime latine, *Rex nunquam moritur* (le roi ne meurt jamais). Il s'appellera Charles III, ont confirmé ses services dans la soirée, peu après que la Première ministre, Liz Truss, eut salué le nouveau monarque.

« Aujourd'hui, la Couronne passe, comme elle l'a fait pendant plus de mille ans, à notre nouveau monarque, notre nouveau chef d'Etat, Sa Majesté le roi Charles III », a déclaré la toute nouvelle Première ministre, que la reine avait reçue mardi au château de Balmoral pour lui demander de former un nouveau gouvernement

AFP

MAURITANIE

L'ex-président Aziz, inculpé pour corruption, recouvre la liberté

L'ancien président mauritanien tombé en disgrâce Mohamed Ould Abdel Aziz a recouvré sa liberté dans la nuit de mercredi à jeudi après plus d'un an de détention préventive et de contrôle judiciaire, en attendant son procès pour corruption présumée, a constaté un correspondant de l'AFP.

Vers minuit (jeudi 00H00 GMT), les policiers ont commencé à lever les barrières disposées autour de son domicile dans la capitale Nouakchott, et les agents affectés à son strict contrôle judiciaire ont commencé à s'éloigner. M. Aziz, qui a dirigé la Mauritanie de 2008 à 2019 et est âgé de 65 ans, est sorti de sa maison pour saluer de la main les quel-



ques personnes venues célébrer sa liberté de mouvement recouvrée.

« Son contrôle judiciaire a pris fin ce mercredi à minuit et, comme le veut la loi, il est libre de ses mouvements, ce qui ne veut pas dire que son dossier est clos, loin de là », a dit à l'AFP un magistrat du parquet sous le couvert de l'anony-

mat.

L'ex-chef d'Etat a été inculpé en mars 2021 en même temps qu'une dizaine de hautes personnalités pour des faits présumés de corruption, blanchiment d'argent, enrichissement illicite, dilapidation de biens publics, octroi d'avantages indus et obstruction au déroulement de la justice.

Il a été placé en détention en juin suivant pour non-respect des mesures de son contrôle judiciaire et trouble à l'ordre public. Il a été relâché en janvier pour des raisons de santé, mais maintenu sous contrôle judiciaire. Le contrôle judiciaire imposé à ses co-accusés a été levé en mars. Lui et ses défenseurs crient au règlement de comptes.

AFP

FOOTBALL

SAHEL

Le Milo FC et la SAG signent leur première victoire en coupe de la CAF

Du 9 au 11 septembre, les matches comptant pour le premier tour de qualification de la coupe de la Confédération se sont disputés sur différents stades du continent, avec des fortunes diverses pour les équipes participantes.



La coupe de la Confédération est l'une des compétitions interclubs organisées chaque année par la CAF, l'instance dirigeante du football africain. Deux clubs guinéens y prennent part au compte de la saison sportive 2022-2023 : le Milo FC de Kankan et la SAG de Siguiri.

Du 9 au 11 septembre, les matches comptant pour le premier tour de ladite compétition se sont disputés sur différents stades du continent, avec des fortunes diverses pour les équipes participantes.

Le vendredi 9 septembre, le Milo FC de Kankan, entraîné par Mamadou Sylla "Gaucher" a battu l'ASC de Kara (Togo) sur le score de 2 buts à 1 au stade Général Lansana Conté de Nongo.

Le samedi 10 septembre 2022, la SAG de Siguiri a accueilli au même stade Général Lansana Conté de Nongo la formation mauritanienne de Nouakchott Kings. A l'arrivée, c'est l'équipe de Siguiri qui est venue à bout des Mauritanien de Nouakchott Kings battus 2-0, à la

grande joie de ses dirigeants et de ses supporters. Les deux buts de la rencontre ont été marqués par Cheick Baye (contre son camp) et Abdoulaye Yonta Camara. Un penalty a été raté par Aboubacar Camara à la 72^{ème} minute.

En tour préliminaire de la prestigieuse ligue des champions, SOAR Académie du jeune Almamy Sylla s'est inclinée à Niamey (Niger) sur le score de 2 buts à 1 face à AS Nigelec. Le Horoya AC, le champion de Guinée en titre, ne prend pas part à ce tour préliminaire. Il faut dire que depuis le triplé historique du Hafya FC en C1 (1972, 1975, 1977) et le sacre des rouge et blanc du Horoya AC en coupe des vainqueurs de coupe (1978), les clubs guinéens peinent encore à aller au bout des deux interclubs de la CAF. Une éternité.

Kèfina Diakitè

Au moins neuf morts dans deux attaques au nord du Burkina Faso

Au moins neuf personnes, sept civils et deux soldats, ont été tuées mardi lors de deux attaques distinctes de jihadistes présumés, qui ont visé des civils et une patrouille militaire, dans le nord du Burkina Faso, ont indiqué mercredi à l'AFP des sources sécuritaires.



« Des hommes armés ont fait une incursion dans le village de Tassiri, dans la commune de Gorom-Gorom hier (mardi) soir. Malheureusement, sept personnes, tous des civils, ont été tuées », a déclaré une source sécuritaire.

« Plus tôt, dans la même journée de mardi, des éléments d'une patrouille sont tombés, dans l'explosion d'un engin artisanal au passage de leur véhicule, à hauteur de Ounobé », une localité sur l'axe Dori - Kaya, deux grandes villes du nord du Burkina, a poursuivi la même source. Les deux incidents ont été confirmés par une autre source sécuritaire, sans donner de bilan précis.

Ces deux attaques interviennent au lendemain de l'explosion d'un engin artisanal au passage d'un convoi de ravitaillement, entre Djibo et Bourzanga, toujours dans le nord, dans laquelle au moins 35 civils dont plusieurs enfants ont été tués. Ces convois, escortés par l'armée, ravitaillent des villes du nord soumises à un blocus de groupes jihadistes qui ont récemment dynamité des ponts sur des grands axes routiers.

Dimanche soir, dans un discours à la Nation prononcé depuis la ville de Dori (nord-est), le président de la transition, le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, ar-

rivé au pouvoir fin janvier lors d'un putsch, avait salué une « relative accalmie » dans plusieurs localités. Mais les attaques restent nombreuses depuis le début de l'année, à l'image de celles de cette semaine.

Après l'attaque meurtrière de lundi, M. Damiba avait appelé à « continuer le combat » face aux groupes armés.

Le Burkina Faso, où les militaires qui ont pris le pouvoir en janvier ont promis de faire de la lutte anti-jihadiste leur priorité, est confronté comme plusieurs pays voisins à la violence de mouvements armés affiliés à Al-Qaïda et au groupe Etat islamique.

Ces attaques y ont fait depuis 2015 des milliers de morts et quelque deux millions de déplacés. Plus de 40 % du territoire du Burkina est hors du contrôle de l'État, selon des chiffres officiels, et le pays est devenu l'épicentre des violences dans le Sahel, avec plus d'attaques meurtrières qu'au Mali ou au Niger en 2021, selon l'ONG Acléd.

AFP

"Tous les oiseaux trouvent refuge quand il pleut. Mais l'aigle évite la pluie en volant au-dessus des nuages. Les problèmes sont communs, mais l'attitude fait la différence !"

A.P.J. Abdul Kalam

Lire L'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu